

Renvoi à Duroy, représentant du peuple en Haute-Marne, de la pétition adressée par le citoyen Gaucherot, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à Duroy, représentant du peuple en Haute-Marne, de la pétition adressée par le citoyen Gaucherot, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 201;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32010_t1_0201_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dans ces temps de gloire, où les satellites des tyrans ont éprouvé ce que peut le soldat républicain, guidé au combat par de vrais sans-culottes. Le 11^e bataillon d'infanterie légère qui faisait partie de la division du brave Desaix, arrive auprès de Wertes, village sur les bords du Rhin. Des tirailleurs du 11^e et 17^e régiment de dragons viennent avertir le chef que les ennemis avaient laissé une partie de leurs bagages sur la rive opposée. Les chasseurs peu intimidés de la rapidité du fleuve, passent le Rhin et se rendent maîtres des bagages, malgré le feu des Autrichiens.

Loin de se partager le montant de la vente de ces effets, le 11^e bataillon d'infanterie légère te prie, citoyen, de déposer, en son nom sur l'autel de la patrie 964 l. 15 s. résultat de l'encan des dits effets et celle de 180 l. que les officiers y ajoutent. Le bataillon destine ces deux sommes aux orphelins dont les pères sont morts au champ d'honneur.

La République fournit du pain et des armes; c'est assez pour les enfants de la Liberté et de la Raison, combattant contre les esclaves de la tyrannie et du fanatisme.

Toujours à l'avant-garde, toujours en mouvement, il a été impossible au bataillon d'effectuer plutôt son projet, s'il saisit avec empressement le premier instant de relâche. Liberté! voilà notre cri de ralliement. Mourir, avant que le barbare autrichien souille de nouveau le territoire de la République, est un sentiment que nous partageons avec tous nos frères d'armes. S et F.»

VAULLET (command'), Edouard DELON, MONTRAUT, SIMONIN, LAFEUILLE, MARAIS, SONELLIE, PEREZ, SANGUIN, dit Printemps, LAVÈNE.
(Vifs applaudissements).

56

Jacques Gaucherot, ancien maire de la commune de Braux, district de Chaumont, département de Haute-Marne, père de sept enfants, et mari d'une femme qui va accoucher du huitième, se plaint des vexations exercées contre lui par d'anciens valets d'émigrés, qui sont parvenus à se faire nommer membres du comité de surveillance, pour avoir occasion d'assouvir leur vengeance sur un bon père de famille; il explique et réfute, par l'explication, les reproches dirigés contre lui (1).

Cette pétition allait être renvoyée au comité de sûreté générale, lorsque LEGENDRE a observé que ce comité étoit déjà surchargé de pareilles affaires, que si on continuoit de les lui envoyer, les patriotes pourroient gémir longtemps dans les fers. LEGENDRE demande en conséquence le renvoi aux représentants du peuple, qui se trouvent sur les lieux.

DELACROIX appuie cette proposition. Ou nos commissaires, a-t-il dit, ont toute notre confiance, ou ils ne l'ont pas; dans le premier cas,

il faut entièrement se reposer sur eux et leur donner le pouvoir de statuer définitivement sur la mise en liberté des détenus; s'ils n'ont pas notre confiance, il faut les rappeler. La convention renvoie les adresses aux représentants du peuple, chargés de faire droit au patriotisme injustement persécuté (1).

Cette pétition, sur la proposition de plusieurs membres, est renvoyée à Duroy, représentant du peuple, pour vérifier les faits, et statuer sur la liberté, s'il y a lieu (2).

57

La société républicaine de Montier-en-Der, régénérée, annonce qu'elle est toute composée de bons sans-culottes, parmi lesquels il est plus aisé de trouver des soldats qu'un orateur. Des listes nombreuses de dons patriotiques, voilà ses harangues. Restez unis, que la Montagne reste inébranlable, et le comité de salut public à la hauteur des succès et des victoires; tel est le vœu de cette société (3).

Elle a donné pour nos braves défenseurs, 100 chemises, 56 paires de bas de laine, 52 paires de souliers, 3 paires de guêtres, 5 marcs 6 onces 2 gros et demi d'argenterie, une épaulette et une contre-épaulette en or. La commune a envoyé d'abord 125 marcs une once un gros d'argenterie, et, en second lieu, 48 marcs 4 onces 2 gros (4).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission chargée de recueillir le vœu des communes.

58

La citoyenne Maurice sollicite des secours; ses titres sont ses malheurs et les services rendus par son mari à la nation.

Renvoyé au comité des secours publics (5).

59

Des Belges réfugiés demandent secours et protection; ils demandent d'être admis aux emplois civils et militaires pour lesquels ils se croient doués de moyens suffisants: leur état de dénuement, dans tous les cas, doit jeter une juste faveur sur la demande qu'ils présentent pour obtenir des secours.

Renvoyé aux comités de salut public et des secours (6).

(1) J. Lois, n° 509.

(2) P.V., XXXI, 359.

(3) P.V., XXXI, 359-60.

(4) Bⁱⁿ, 2 vent.

(5) P.V., XXXI, 360.

(6) P.V., XXXI, 360; J. Fr., n° 513; J. Sablier, n° 1149; F.S.P., n° 231.

(1) P.V., XXXI, 359; M.U., XXXVII, 156.